



## Appel de Gaillac

Progressivement des écoles rurales ferment ou sont menacées dans les départements de l'Académie de Toulouse, comme un peu partout en France.

Elles ne ferment pas parce qu'elles sont moins efficaces ou parce qu'elles sont implantées dans des zones devenues subitement désertiques.

Elles ne ferment pas parce qu'elles seraient sous-équipées ou parce que les élu-es et les parents l'exigent.

**Elles ferment parce que l'Education Nationale et l'Etat imposent davantage de concentration du tissu scolaire afin de réaliser des économies budgétaires dans les zones rurales.**

Après une période de suppressions massives d'emplois de professeur-es des écoles, les protocoles aujourd'hui mis en œuvre ne sont pas une réponse adaptée à la nécessité d'une école publique de qualité sur l'ensemble de nos territoires.

Les protocoles encouragent la concentration et la fermeture des petites écoles et renforcent la désertification des zones rurales.

Ces textes devaient être le prétexte à une réflexion partagée sur l'offre éducative de qualité et de proximité tout en renforçant l'efficacité pédagogique et en répondant aux attentes légitimes des populations de nos territoires ruraux et de montagne. Force est de constater que ces conventions cadres sont élaborées dans la plus grande discrétion et sans qu'aucun débat ne soit engagé avec les acteurs et partenaires de l'école (enseignant-es, parents, élu-es ...). Ils sont le résultat d'une vision mensongère sur l'Ecole rurale. Vision totalement en contradiction avec les travaux de recherches qui prouvent l'efficacité de cette Ecole pour la réussite des élèves.

Les conventions ruralité qui se signent depuis 2014 (31 départements déjà signataires en attente des suivants), contrairement à ce qu'elles prétendent sous couvert de modernité, ne répondent pas à la nécessité d'une école publique laïque de qualité sur l'ensemble du territoire. Ces conventions signées entre des hauts fonctionnaires et quelques représentants d'élu-es, sans concertation citoyenne, placent les maires des petites communes sous la pression d'un chantage à la fermeture de leur école. Ce faisant, ces conventions se substituent aux règles communes de la carte scolaire garante d'équité, elles favorisent la fuite des élèves vers les écoles privées en proximité, ainsi que le recours à des dispositifs alternatifs ou la déscolarisation, elles renforcent la désertification des zones rurales et, au final, elles ajoutent encore au sentiment d'abandon de nombreux-ses citoyen-nes.

Le 23 mars à Gaillac, à l'issue du colloque « Liberté, égalité, ruralité : Comment garantir l'égalité d'accès au service public d'éducation dans les territoires ruraux », les participant-es, élu-es, parent-es d'élèves, enseignant-es, refusent la logique autoritaire de fermetures programmées des petites écoles.

Ils **dénoncent** ces conventions, outils :

- de concentration spatiale de l'offre d'enseignement au profit de certains territoires... mais surtout aux dépens de très nombreux autres pour lesquels la présence des Services Publics dans leur ensemble et du Service Public d'Education en particulier, est un marqueur fort de la volonté d'un aménagement raisonné et progressiste des territoires départementaux,
- de négation du rôle important de l'Ecole rurale dans le cadre de la politique d'accueil de populations des départements,
- d'affaiblissement du tissu des écoles rurales à l'origine du lien social sur les territoires,
- de mise à mal du nombre d'emplois d'enseignant-es et d'agent-es territoriaux.

Ils **exigent** :

- le maintien et le développement d'un service public d'éducation de proximité en adéquation avec la réalité des territoires, passant par des recrutements à hauteur des besoins, s'inscrivant dans une politique générale de maintien et de développement des services publics
- une égalité territoriale afin de garantir le même droit à l'éducation pour tou-ttes
- la protection des écoles rurales par rapport aux variations démographiques
- de conforter le droit des élèves en limitant les temps de transport, en augmentant les moyens pour les élèves en difficultés, de garantir l'accès gratuit aux contenus scolaires obligatoires (savoir nager par exemple) ainsi qu'aux sorties scolaires, culturelles et sportives, de garantir une scolarisation de qualité pour tous les enfants dès 2 ans même en classe unique
- d'améliorer les conditions de travail des enseignant-es et de rompre l'isolement (réseau, formation, décharges pour les CU, remplaçant-es en nombre suffisant, etc...)
- une limitation des effectifs dans les classes multi-niveaux (20 maximum, et 15 maximum dans les classes scolarisant des TPS et PS), la préservation des écoles à effectifs réduits lors des opérations de carte scolaire.

Ils **appellent** les parent-es, les élu-es, les citoyen-nes des départements ruraux à s'informer, débattre, alerter, à se mobiliser et à résister à ces protocoles partout où ils ont été mis en place, à s'opposer à leur signature quand ils sont en projet.

Ils **appellent** dans chaque département à la création de collectifs citoyens, capables de devenir de véritables remparts face à l'inspection académique, en s'appuyant sur les collectifs locaux déjà existant ou les luttes en cours.

Le **SNU-ipp FSU** s'engage à diffuser dans chaque département cet appel auprès de tous les acteurs de la ruralité parent-es, élu-es, et citoyen-nes, pour leur proposer de mettre en place ce type de collectif.

Gaillac, le 23 mars 2017